

**DEPARTEMENT  
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE**

**CANTON DE  
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE  
CHEPY**

Date de convocation :

29 avril 2016

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 9

**N° 1311/2016**

**Objet :**

Adhésion à l'association  
« Les Croqueurs de  
Pommes »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le dix mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absent, Monsieur :** BALOURDET Patrice.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

***A été élue secrétaire :*** Madame MENISSIER Martine.

Vu les statuts, le règlement intérieur et la charte de l'association «Les Croqueurs de pommes»;

Vu les conditions d'adhésion annuelle;

Considérant que Les Croqueurs de pommes sont un partenaire de la Commune dans le cadre du projet de verger conservatoire, du fait de commandes d'arbres fruitiers et de dispenses de formations,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE**

de régler la cotisation de 45,00 euros pour l'année 2016 à l'association Les Croqueurs de pommes.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 13 mai 2016.

Le Maire

J. ROUSSINET